



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

machines et appareils électriques

Question écrite n° 2595

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la société CEAC. Cette société, qui exploite sept unités de production en France, a été reprise fin 1994 par le groupe américain EXIDE, autorisé en cela par le ministre de l'économie et des finances de l'époque, malgré un avis négatif du conseil de la concurrence. L'accord gouvernemental avait été obtenu après que la société EXIDE eut indiqué ne pas avoir l'intention de procéder, à moyen terme, à des restructurations en France, dans la mesure où les usines de CEAC sont déjà très performantes. Elle précisait également que « l'organisation actuelle de la recherche et développement de CEAC sera maintenue, mais aussi développée », notamment avec des transferts de technologie à son profit. Or, la menace de restructuration et de délocalisation des activités se précise, deux villes étant particulièrement concernées, Nîmes et Vierzon. Il lui demande en conséquence quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier et quelles mesures sont envisagées afin de permettre le maintien et le développement de l'activité de CEAC en France.

Texte de la réponse

L'attention de monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a été appelée sur la situation du groupe CEAC spécialisé dans la fabrication de batteries au plomb, et repris en 1995 par le groupe américain Exide, leader mondial du marché de renouvellement des batteries au plomb pour véhicules. Le groupe CEAC emploie actuellement 2 178 personnes en France et dispose de 7 usines dont 3 spécialisées dans la fabrication de batteries de démarrage pour véhicules : Nanterre (batteries de première monte pour voitures particulières, Nîmes (batteries de rechange) et Auxerre (batteries pour poids lourds). Les usines de Vierzon et de Lille sont spécialisées dans la fabrication de batteries industrielles, celle de Péronne dans la fabrication des boîtiers plastiques et celle de Pont-Sainte-Maxence (Oise) dans l'affinage du plomb. Exide a procédé au rachat de CEAC après avoir repris au cours de l'année 1994 trois sociétés européennes spécialisées dans la fabrication de batteries de démarrage pour véhicules : deux sociétés anglaises et la société espagnole Tudor, principal concurrent de CEAC auprès des constructeurs automobiles français. Le groupe Exide qui dispose d'une trentaine d'usines dans le monde a entamé la réorganisation de son groupe et considère que, compte tenu de la très forte concurrence sur le marché de la batterie, il importe de pouvoir fabriquer ces produits dans des conditions optimales de compétitivité dans des usines disposant de grandes capacités de fabrication. Exide considère que les sites européens ont des capacités de production plus faibles qu'il ne serait souhaitable. Exide a toutefois indiqué aux pouvoirs publics français qu'il entendait maintenir, voire développer les volumes de fabrication en France. Par ailleurs, Exide, qui a choisi la France pour installer le siège social de Exide Holding Europe, vient de confirmer la très prochaine installation à Gennevilliers du centre de recherche européen jusque-là situé à Clichy dans les locaux anciens. Les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie suivent de très près, en collaboration avec ceux du ministère de l'emploi et de la solidarité, l'évolution de la situation sociale dans les usines de Nîmes et de Vierzon dont la fermeture a été annoncée. Il a été indiqué aux responsables de CEAC Exide que les pouvoirs publics seraient très attentifs à la qualité du plan social mis en place dans cette procédure.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2595

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2745

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3955